

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 8 FEVRIER 2011**

Le 8 février 2011 à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 3 février 2011.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, MOREAU, PIOT
MM. CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU.
Excusés : Mme LEGEREAU, M. ROUSSEAUX (1 pouvoir à M. NIVAU).
Secrétaire : M. FOUCHE Patrice.

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

1 – CONVENTION LASAT (Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique)

Madame MOREAU rappelle que la commune fait appel au LASAT pour les analyses à la cantine scolaire (aliments, surfaces, listéria). La proposition du renouvellement de ce contrat s'élève à 364.28 € TTC pour trois passages par an. Mme Moreau souhaiterait qu'un contrôle de l'eau soit ajouté (plus poussé que ceux reçus actuellement en mairie). En effet, la cantine va de nouveau utiliser l'eau du service public à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre. Le contrôle de l'eau s'élève à 67.43 € TTC annuellement.
Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

2 – CONVENTION INFORMATIQUE

Les conseillers sont d'accord pour le renouvellement de la convention avec l'entreprise MELLECOM. Il s'agit d'un crédit de 10 heures de dépannage du matériel informatique, en cas de besoin, pour un montant de 639.86 € TTC.

3 – NOMINATION D'UN ELU A LA COMMISSION ACCESSIBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Aucun conseiller ne se propose pour cette commission. La candidature de Monsieur le maire est approuvée à l'unanimité.

4 – CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Monsieur le maire fait état des absences répétées d'un agent sur le poste d'ATSEM en remplacement de Mme Dupuis Yolande. En effet, la personne retenue, Mme Puichafray Sophie a débuté son contrat à durée déterminée le 3 janvier 2011. Après une autorisation d'absence pour la journée du 17 janvier, elle a été arrêtée pour cause de santé du 18 janvier au 28 janvier puis prolongation jusqu'au 5 février. Après son retour, il a fallu pallier à son absence en urgence pour enfant malade le 10 février.

M. le maire et Mme LEDOUX ont reçu Mme Puichafray le 29 janvier.

Pour ces divers remplacements, deux personnes ont été contactées : Melle Mousset Clarisse de Prailles et Mme Boularne Carine d'Augé. Les deux personnes ont donné entière satisfaction et ont répondu très rapidement à nos différents appels.

M. le maire propose de faire signer à Melle Mousset qui a déjà travaillé pour la commune, soit un CDD de 2 fois 2 mois (du 1^{er} mars au 30 juin 2011) ou soit une stagiairisation après conseil auprès du centre de gestion.

Les conseillers comprennent les difficultés rencontrées et les problèmes d'organisation qui en découlent, ils émettent un avis favorable aux propositions du maire.

M. le maire rencontrera à nouveau Mme Puichafroy pour lui notifier la fin de ce contrat au 18 février 2011.

5 – CTP (Comité Technique Paritaire) POUR AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Pour faire suite au départ en retraite de Mme Dupuis, les plannings des agents travaillant aux écoles ont été revus. Plusieurs agents sont concernés et d'accord avec une augmentation de leur temps de travail hebdomadaire :

- Mme Savarit Sylvie de 27h à 28h30
- Mme Girault Sylvie de 17h38 mn à 18h47 mn
- Mme Magrino Marie-Line 17h02 mn à 20h

Le Conseil municipal doit demander l'avis du Comité Technique Paritaire avant de délibérer.

6 – REGIME INDEMNITAIRE

Les agents techniques perçoivent l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité), les secrétaires perçoivent l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires).

Monsieur le maire fait savoir que ces primes n'ont pas augmenté depuis plusieurs années et propose de les revoir.

De plus, les secrétaires ont fait savoir qu'elles souhaiteraient bénéficier de l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) puisqu'elles peuvent y prétendre.

M. le maire propose de remettre à niveau certains coefficients pour les agents.

Le montant moyen annuel de l'IAT est de 469.67 € avec un coefficient possible de 1 à 8. M. le maire propose un coefficient de 1.40 à 1.80 en fonction de l'ancienneté des agents et au prorata de leur temps de travail.

Mme Allonneau fait remarquer que la délibération fait état d'un coefficient global, en fonction des grades, même si les agents ont des coefficients qui varient de 1.40 à 1.80. Dans le cas présent, il sera fait état d'un coefficient global de 2 et un arrêté du maire fixera les taux de chacun.

Concernant les primes des secrétaires, il est demandé à Mme Allonneau, concernée par le débat, de sortir de la salle.

Il a été décidé d'accorder l'IEMP avec un coefficient de 0.8 (1 250 € montant annuel X 0.80) et de ramener l'IFTS (857.82 € montant moyen annuel) à un coefficient de 1.10 (au lieu de 1.41 et 1.20 perçu précédemment).

Monsieur le maire souhaite que le Conseil reste vigilant et que la révision des primes se fasse plus régulièrement.

Les élus votent l'enveloppe budgétaire nécessaire.

7 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES RUE DU PIGEONNIER

La CAO, réunie ce soir même pour la deuxième réunion, après étude de chaque dossier fourni par les entreprises a fait le choix des établissements M.RY de Parthenay pour un montant de 146 469.25 € HT hors option et de 170 569.25 € HT avec option.

Lors de la première réunion, c'était l'entreprise EIFFAGE qui était la moins chère. Après étude du dossier, les propositions ne correspondaient pas au cahier des charges. Leur proposition n'a donc pas été retenue.

La société M.RY de Parthenay propose une variante à 146 469 € HT avec caniveaux coulés en place avaloir et réseau d'eau pluviale sous la chaussée au moyen d'une trancheuse et ce sans avenant.

La CAO a donc retenu la société M.RY pour le montant précité.

Le Conseil municipal valide la décision de la CAO et nomme le maire personne responsable du marché (PRM) chargé de signer tout document s'y rapportant.

8 – ACQUISITION D’UN PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur de l'école avait bénéficié d'une prolongation d'un an pour la maintenance mais celle-ci arrive à échéance.

M. Chaigneau s'est chargé de demander un devis aux établissements ABG de Niort (ex Liere Bureautique). Il présente un tableau avec les propositions de location ou d'achat.

Il s'agit d'un copieur noir et blanc mais pouvant scanner en couleur. Des codes seront installés permettant de faire la différence entre les divers utilisateurs (enseignants, associations ...).

Après discussion, et pour ne pas grever le budget d'investissement, le conseil adopte la formule de location pour un coût mensuel de 78.94 € TTC sur 63 mois. La maintenance est de 0.0075 € HT la copie.

M. Décou demande si d'autres fournisseurs ont été contactés. Il lui est répondu que non puisque la commune a d'autres matériels du même fournisseur et qu'il est plus pratique de faire appel à la même entreprise pour les dépannages.

9 – ACQUISITION D’UN TERRAIN

Une estimation de France Domaine a été fournie pour la parcelle ZK 96 d'une contenance de 5890 m² appartenant à M. Cailbault (cf. séance du 16 novembre 2010). Elle fait état d'un montant de 32 000 € à 36 000 €. Cela fait une différence importante avec le prix au m² de terre agricole (2 500 € / l'ha). Cette parcelle est classée en zone UH sur le PLU donc constructible, ce qui augmente le prix au m².

Ce terrain a été mis en emplacement réservé lors de l'élaboration du PLU pour agrandissement du cimetière ou parking.

L'estimation tient compte des servitudes existantes : 3 canalisations d'eau enterrées, proximité d'une ferme et du cimetière.

Monsieur le maire propose de demander un devis au Syndicat des Eaux pour le déplacement des canalisations, en vue d'une négociation ultérieure. Il propose donc de rencontrer à nouveau M. Cailbault et de lui faire une proposition d'achat du terrain.

Après délibération, les élus se positionnent pour un montant de 25 000 à 30 000 €.

Ce terrain permettrait un accès au cimetière plus sécurisé.

Cette affaire sera revue lors d'un prochain Conseil.

10 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information :

- Fressines Infos sera distribué le 5 ou 6 mars prochain,
- Courrier fait aux associations pour leur demande de subvention,
- Commission Information le 4 mars à 18h30,
- Réunion de la section musique prévue le 18 février à 20h30 pour la préparation de la fête de la Musique. M. Fouché ne pouvant y assister, sera remplacé par Mme Brochard.

Voirie/bâtiments

M. Fournier fait savoir que :

- Tous les radiateurs de la salle des fêtes vont être changés gratuitement par CEF (ils ont tous eu des problèmes de fonctionnement),
- Il y aura une visite de sécurité à la salle des fêtes le 9 février,
- Ets MG Elec de Fressines va installer une ligne électrique supplémentaire à la cantine pour stopper les problèmes récurrents.

Ecole :

- Commission prévue le 15 février à 20h30
- Rencontre avec la Directrice prévue le 15 février, en fin d'après-midi,
- Melle Manon Valèze de Fressines, est actuellement stagiaire à la cantine et garderie.

Monsieur Chaigneau Michel et C.C.A.S.:

- M.Lamotte, membre extérieur du C.C.A.S. a démissionné, sa santé ne lui permettant pas de siéger au sein de cette commission. Mme Balothe Paulette a accepté de prendre la relève.
- Commission C.C.A.S. prévue le 16 février.
- Les permanences pour les bureaux de vote seront transmises à chaque élu pour avis,
- A compter de 2012, SEOLIS effectuera un diagnostic obligatoire de tout l'éclairage public (contrat IRIS). Un bilan et une préconisation des travaux (gratuits) seront remis à chaque commune ainsi qu'une proposition d'intervention pour travaux à effectuer. Les communes devront se positionner sur le fait d'adhérer ou non à ce contrat IRIS pour les travaux préconisés.
- Future mairie : Un devis pour l'électricité a été demandé aux Ets Lory de Fressines.
- Une réunion a eu lieu à Celles-Sur-Belle, concernant les frelons asiatiques. Un article sera inséré dans le prochain Fressines Infos.

11 – DELIBERATION EMPRUNT PARTAGE ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service assainissement est transféré au SAM (Syndicat d'Assainissement du Mellois). Toutes les recettes et les dépenses sont maintenant gérées par le syndicat.

Monsieur le maire fait savoir que la commune avait partagé un emprunt du crédit agricole entre le service communal pour la voirie rue du Moulin et le service assainissement pour le réseau assainissement de la même rue.

La trésorerie du SAM n'étant pas la même que la trésorerie de la commune (Celles et Melle), il est nécessaire de prendre une délibération pour payer la partie « assainissement » et demander, par la suite, son remboursement au SAM et ce sur les annuités restantes. Le syndicat, de son côté prendra la délibération inverse.

Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

12 – INFORMATIONS

- Un nouveau taxi à Fressines : M. Sundermeijer Francis, son siège social est sur la commune (emplacement à la Thibauderie),
- Monsieur le maire donne lecture du compte rendu du Conseil général, service des routes, relatif aux aménagements de sécurité sur les RD 5 et RD7,
- Mme Héroult annonce que les huisseries de la future mairie seront livrées très prochainement. Pour la pose : Jean-Yves et Laurent le 19/02, Michel, Laurent, Jean-Yves le 05/03. Les élus sont toujours d'accord pour donner de leur temps pour ces travaux.
- Pour les personnes qui veulent cotiser personnellement à l'Office de Tourisme du Pays Mellois, le tarif annuel est de 10 €,
- Invitation au concert « Benoît Neilz Quartet » à Fressines le 13.02.11 à 14h30 à la salle des fêtes,
- Assemblée générale « Les enfants d'abord » le 17/02 à 20h30.

13 – QUESTIONS DIVERSES

- M.Décou a été saisi d'une demande : « pourquoi l'église de Fressines ne sonnerait-elle pas les heures ? ». M. le maire lui répond qu'il n'est pas prévu de faire l'acquisition d'un mécanisme (très onéreux).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h55.

Conseil municipal du 8 février 2011

NOM Prénom	Signature	Pouvoir	Excusé	Absent
NIVAU Christian				
FOUCHE Patrice				
MOREAU Patricia				
FOURNIER Claude				
CHAIGNEAU Michel				
BROCHARD Marie-Noëlle				
DECOU Christophe				
DUPEU Laurent				
HERAULT Laurence				
JOLLY Jean-Yves				
LEDOUX Nadine				
LEGEREAU Véronique		Excusée		
PIOT Marylène				
ROUSSEAUX Patrick		Excusé, 1 pouvoir au maire		